

L'honorable député de Témiscouata a parlé des sommes données à la province de Saskatchewan. Je désire relever les remarques formulées il y a un instant par un des honorables membres qui siègent dans cet angle de la Chambre. J'ouvre le rapport de la commission de l'assistance-chômage à la page 40 et j'y vois un tableau d'ensemble des subventions accordées aux différentes provinces. On constatera que les autres provinces ont reçu une bonne partie de cet argent. L'Ontario, par exemple, reçoit 90 millions.

L'hon. M. GARDINER: 99 millions.

M. DONNELLY: La Saskatchewan reçoit 56 millions et Québec 61 millions.

M. FAIR: Et l'Alberta?

M. DONNELLY: Elle a reçu moins que les autres, mais je veux que l'honorable député comprenne bien que si l'Alberta et le Manitoba ont souffert de la sécheresse, elles ont eu chaque année, l'Alberta en particulier, des récoltes très passables.

L'hon. M. HANSON: Puis elle avait Aberhart.

M. DONNELLY: Et elle ne s'évertua pas à chercher un moyen d'acquitter une grande partie de ses dettes, car M. Aberhart avait déclaré: "Je refuse de payer une grande partie de nos dettes."

M. BLACKMORE: M. Aberhart n'a rien dit du genre.

M. DONNELLY: J'imagine qu'avec un gouvernement de ce genre et des récoltes passables, elle doit assez bien se tirer d'affaires. En ce qui concerne le Manitoba...

M. BLACKMORE: J'invoque le règlement. La déclaration de l'honorable député au sujet de M. Aberhart est absolument fausse.

M. DONNELLY: Mais oui, mais oui, je m'y attendais.

M. BLACKMORE: Je demande à l'honorable député de retirer cette affirmation qui n'est pas fondée.

M. HANSELL: Retirez-la!

M. BLACKMORE: Aucun membre de la Chambre n'a le droit de faire une telle affirmation.

M. DONNELLY: Eh bien, voici: je me retracterai dès que M. Aberhart aura commencé à verser les \$25 par mois.

M. BLACKMORE: La déclaration voulant que M. Aberhart ait dit qu'il ne paierait pas ses dettes n'est pas fondée.

M. HANSELL: Retirez-la!

M. DONNELLY: Or au cours de ces années, une faible partie seulement du Manitoba eut à souffrir de la sécheresse. Mais la Saskatchewan a été moins heureuse. Au cours des dix dernières années les récoltes ont été nulles dans la majeure partie de la Saskatchewan. On y cultive surtout du blé, et le sort du cultivateur de cette province dépend de la récolte fromentière. Espérons que nous n'aurons pas besoin de ces secours à l'avenir, et que nos récoltes futures nous permettront de prospérer.

M. DIFENBAKER: L'article 3 du bill à l'étude se lit comme suit:

Le gouverneur en conseil peut conclure des accords:

a) avec l'une quelconque des provinces concernant l'atténuation des conditions de chômage et l'adoucissement de la crise agricole dans ladite province, et en vue de secourir les nécessiteux;

Et ainsi de suite. Il y a environ une heure et demie, j'ai essayé d'obtenir du ministre une réponse au sujet de la somme à allouer à la Saskatchewan pour l'année courante. Je le prie encore un fois de révéler au comité le montant que cette province va toucher, afin que nous puissions répondre à l'argument que la réduction des allocations de secours résulte de la diminution de la subvention versée à la province l'an dernier.

J'ai dit tout à l'heure que la population de la Saskatchewan était reconnaissante des mesures prises depuis 1930 en vue d'atténuer la misère qui règne chez elle. L'honorable député de Wood-Mountain (M. Donnelly), a fait, aujourd'hui, un aveu qu'il n'aurait pas fait entre 1930 et 1935, savoir que, durant ces années-là aussi, et souvent en dépit d'objections énergiques de la part d'honorables membres de l'opposition, le gouvernement de l'époque s'est porté au secours de la Saskatchewan à cause des conditions qui y existaient.

Comme l'honorable député de Wood-Mountain l'a rappelé, la difficulté dans la Saskatchewan, en ce qui concerne les secours, s'est trouvée intensifiée par la sécheresse. Cet état de choses nécessita une très forte dépense dans la province, dépense de beaucoup supérieure à celle qu'a entraînée le chômage dans les autres provinces.

L'honorable député a affirmé que le gouvernement fédéral n'avait aucun droit de regard sur les dépenses effectuées par les provinces. S'il en est ainsi, je conseille au ministre de prendre des mesures en vue de réduire considérablement le nombre des multiples inspecteurs et autres fonctionnaires préposés à la distribution des secours. L'honorable député a ajouté que la réduction des